

PORT DE PRIMEL-LE DIBEN

PÉRIODE ESTIVALE



▼ CAPITAINERIE

OUVERTE TOUS LES JOURS
10h30 à 12h et 14h30 à 16h

(fermeture exceptionnelle les matins des 20 et 21 août)

☎ 06 81 79 67 49 - 02 98 68 46 11

▲ SERVICE DE RADE

À la demande sur les plages horaires ci-dessous.

☎ Contactez l'agent portuaire : 06 09 79 58 49 - VHF canal 9

	Lundi 27/06	Mardi 28/06	Mercredi 29/06	Jeudi 30/06	Vendredi 01/07	Samedi 02/07	Dimanche 03/07
Depuis ou vers le Quai André Déan	/	/	/	/	/	8h à 14h 16h15 à 20h	8h à 14h45 16h45 à 20h
Depuis ou vers Rhun Predou	/	/	/	/	/	8h à 11h15 18h45 à 20h	8h à 11h45 19h30 à 20h
	Lundi 04/07	Mardi 05/07	Mercredi 06/07	Jeudi 07/07	Vendredi 08/07	Samedi 09/07	Dimanche 10/07
Depuis ou vers le Quai André Déan	8h à 14h 17h15 à 20h	8h à 16h30 17h30 à 20h	8h à 12h 15h à 20h	8h à 20h	8h à 20h	8h à 20h	8h à 9h 10h15 à 20h
Depuis ou vers Rhun Predou	8h à 12h15	9h à 12h45	9h45 à 13h15	10h45 à 14h15	11h45 à 15h15	12h45 à 16h30	13h45 à 17h45
	Lundi 11/07	Mardi 12/07	Mercredi 13/07	Jeudi 14/07	Vendredi 15/07	Samedi 16/07	Dimanche 17/07
Depuis ou vers le Quai André Déan	8h à 9h30 11h45 à 20h	8h à 10h15 13h15 à 20h	8h à 11h 14h15 à 20h	8h à 11h45 15h15 à 20h	8h à 12h45 16h15 à 20h	8h à 13h15 17h à 20h	8h à 14h15 17h45 à 20h
Depuis ou vers Rhun Predou	14h45 à 19h	15h30 à 20h	16h15 à 20h	8h à 9h45 17h15 à 20h	8h à 10h30 18h à 20h	8h à 11h30 18h45 à 20h	8h à 12h15 19h30 à 20h
	Lundi 18/07	Mardi 19/07	Mercredi 20/07	Jeudi 21/07	Vendredi 22/07	Samedi 23/07	Dimanche 24/07
Depuis ou vers le Quai André Déan	8h à 15h15 18h15 à 20h	8h à 16h15 18h45 à 20h	8h à 17h30 19h à 20h	8h à 20h	8h à 20h	8h à 20h	8h à 20h
Depuis ou vers Rhun Predou	8h15 à 12h45	9h à 13h30	10h à 14h	11h à 14h30	12h15 à 15h15	13h30 à 16h30	14h30 à 17h45
	Lundi 25/07	Mardi 26/07	Mercredi 27/07	Jeudi 28/07	Vendredi 29/07	Samedi 30/07	Dimanche 31/07
Depuis ou vers le Quai André Déan	8h à 20h	8h à 20h	8h à 11h45 13h30 à 20h	8h à 12h 14h15 à 20h	8h à 12h30 15h à 20h	8h à 13h 15h45 à 20h	8h à 13h15 16h15 à 20h
Depuis ou vers Rhun Predou	15h15 à 19h	15h45 à 20h	16h30 à 20h	8h à 9h 17h à 20h	9h à 13h15	8h à 10h15 18h à 20h	8h à 11h 18h30 à 20h
	Lundi 01/08	Mardi 02/08	Mercredi 03/08	Jeudi 04/08	Vendredi 05/08	Samedi 06/08	Dimanche 07/08
Depuis ou vers le Quai André Déan	8h à 14h 17h à 20h	8h à 14h30 17h30 à 20h	8h à 15h30 18h à 20h	8h à 16h15 18h15 à 20h	8h à 17h45 18h15 à 20h	8h à 20h	8h à 20h
Depuis ou vers Rhun Predou	8h à 11h30 19h à 20h	8h à 12h	8h15 à 12h30	9h à 13h	9h45 à 13h45	11h à 14h30	12h15 à 15h45
	Lundi 08/08	Mardi 09/08	Mercredi 10/08	Jeudi 11/08	Vendredi 12/08	Samedi 13/08	Dimanche 14/08
Depuis ou vers le Quai André Déan	8h à 20h	8h à 10h 11h à 20h	8h à 10h30 13h15 à 20h	8h à 11h 14h15 à 20h	8h à 11h45 15h15 à 20h	8h à 12h30 16h à 20h	8h à 13h 17h à 20h
Depuis ou vers Rhun Predou	13h30 à 17h15	14h30 à 18h45	15h30 à 20h	8h à 8h30 16h15 à 20h	8h à 9h30 17h à 20h	8h à 10h30 17h45 à 20h	8h à 11h15 18h30 à 20h
	Lundi 15/08	Mardi 16/08	Mercredi 17/08	Jeudi 18/08	Vendredi 19/08	Samedi 20/08	Dimanche 21/08
Depuis ou vers le Quai André Déan	8h à 13h45 17h30 à 20h	8h à 14h45 18h à 20h	8h à 15h 18h15 à 20h	8h à 15h15 18h30 à 20h	8h à 12h 15h à 20h	8h à 20h	8h à 20h
Depuis ou vers Rhun Predou	8h à 11h45 19h15 à 20h	8h à 12h30	8h30 à 12h45	9h15 à 13h15	10h à 13h45	11h30 à 14h	13h30 à 14h45
	Lundi 22/08	Mardi 23/08	Mercredi 24/08	Jeudi 25/08	Vendredi 26/08	Samedi 27/08	Dimanche 28/08
Depuis ou vers le Quai André Déan	8h à 20h	8h à 12h 15h à 20h	8h à 12h 15h à 20h	8h à 11h30 14h45 à 20h	8h à 11h45 15h à 20h	8h à 12h 15h à 20h	8h à 12h30 15h45 à 20h
Depuis ou vers Rhun Predou	14h45 à 16h45	15h15 à 18h30	15h45 à 19h30	16h à 20h	16h30 à 20h	8h à 9h30 17h à 20h	8h à 10h 17h30 à 20h
	Lundi 29/08	Mardi 30/08	Mercredi 31/08	Jeudi 01/09	Vendredi 02/09	Samedi 03/09	Dimanche 04/09
Depuis ou vers le Quai André Déan	8h à 12h45 16h15 à 20h	8h à 13h30 16h45 à 20h	8h à 14h 17h15 à 20h	8h à 14h30 17h45 à 20h	8h à 14h45 18h à 20h	8h à 17h 18h15 à 20h	8h à 20h
Depuis ou vers Rhun Predou	8h à 10h45 18h à 20h	8h à 11h15 18h45 à 20h	8h à 11h45 19h15 à 20h	8h à 12h15	8h à 12h45	9h15 à 13h15	10h15 à 14h

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Conformément au Règlement Particulier de Police et d'Exploitation du port de Primel-le Diben
Conformément à la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et prolongeant jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire.

►► Horaires

Les horaires de fonctionnement du service sont définis par Morlaix Communauté et portés à la connaissance des usagers. Morlaix Communauté se réserve la possibilité d'interrompre le service sans préavis si les conditions matérielles, humaines ou météorologiques nécessaires à son exercice dans des conditions de sécurité satisfaisantes ne sont pas réunies.

La diffusion d'un avis de grand frais entraîne l'interruption immédiate du service pendant sa durée de validité.

►► Passagers

Le service est limité à 6 passagers par trajet, enfants compris. Il sera susceptible d'évoluer, sans jamais dépasser le maximum de 6 passagers, en fonction des éventuelles modifications apportées en la matière par la réglementation nationale ou locale.

▲ Le service est ouvert aux personnes en situation de handicap, sous réserve d'un accompagnement par un ou plusieurs tiers garantissant des conditions de sécurité suffisantes lors de l'embarquement et du débarquement.

▲ Les mineurs de moins de 16 ans doivent être accompagnés par un adulte.

▲ En cas de forte affluence évaluée par les agents portuaires, Morlaix Communauté se réserve la possibilité de ne transporter que le capitaine déclaré du navire.

►► Sécurité

▲ Le port du gilet de sauvetage est obligatoire à bord. Morlaix Communauté propose un service de prêt de gilet, à la demande de l'utilisateur, strictement limité à l'usage du service de rade et dans la limite de la dotation embarquée. Il est cependant recommandé à l'utilisateur d'utiliser son gilet de sauvetage personnel.

▲ Il est interdit de fumer et de consommer des boissons alcoolisées pendant le transport.

▲ Les agents portuaires peuvent refuser l'accès du service à tout usager présentant des conditions sanitaires ou comportementales susceptibles de mettre en danger les usagers ou les agents.

►► Matériel et animaux

▲ Le transport de matériel est limité au petit matériel tenu à la main.

▲ Le matériel de pêche doit être démonté, et convenablement conditionné afin d'éviter tout risque de blessure.

▲ Le transport de carburant en nourriture est limité à 20 litres.

▲ Les produits salissants, et les produits de pêche en particulier, doivent être conditionnés de manière étanche.

▲ L'accès au service est interdit aux animaux.

►► Tarifs

▲ Service gratuit pour les bénéficiaires de corps-morts.

▲ 1€ par personne et par trajet pour les usagers ne disposant pas de corps-mort. La carte bancaire est acceptée.

►► Règles spécifiques à la gestion de la sortie de crise sanitaire

Morlaix Communauté appliquera toutes les prescriptions liées la crise sanitaire qui pourraient être prises par les autorités compétentes. Les usagers sont tenus de s'y conformer.

*Le service de rade est une facilité présentant un caractère facultatif.
Morlaix Communauté se réserve la possibilité d'interrompre le service sans préavis
si les conditions nécessaires à son exercice ne sont pas réunies.*

Aucun préjudice lié à l'interruption du service ne pourra être reconnu.

Pour plus d'information, consulter le règlement du port en capitainerie.